

MAIRIE DE BRAIN SUR ALLONNES

CONVOCAATION

CONSEIL MUNICIPAL

Destinataires – Yves BOUCHER – Gwenaëlle LE SAGE
par Internet : – Béatrice LEVEQUE – Dominique TESSIER
– Jacques LEJEUNE – Nicolas GUÉRÉCHEAU-
– Nathalie PETERS – DESVIGNES
– Ludovic BERGER – Sébastien DELAUNAY
– Sophie CHARRIER – Guillaume DUDÉ
– Virginia SCHAEFER – Amélie JAMET
– Maxime REIGNIER – Julien CANONNE
– Marie-Annick – Corine GALLARD
MORICEAU – Cyrille COUINEAU
– Annick BOUCHER

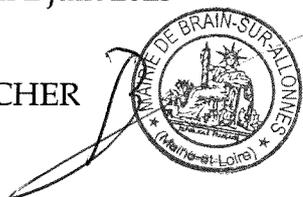
Le Conseil Municipal se réunira à la mairie

Le vendredi 9 juin 2023 à 20h30

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A BRAIN SUR ALLONNES,
Le vendredi 2 juin 2023

Le Maire,
Yves BOUCHER



ORDRE DU JOUR :

- ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- ☞ Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales,
- ☞ Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- ☞ Création d'un contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2023-2024,
- ☞ Traversée de bourg : convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière avec le Département de Maine et Loire,
- ☞ Anjou Fibre : conventions pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communications électroniques,
- ☞ Communauté d'Agglomération : convention de droit de puisage piscine,
- ☞ Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine : demande d'accompagnement dans l'élaboration d'un plan guide de renaturation,
- ☞ Pumptrack : demande de subvention départementale,
- ☞ Subvention APE : éveil musical
- ☞ Affaires diverses :
 - Aire de camping-car : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé suite à une manifestation d'intérêt spontanée,

POUVOIR

(article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné (e), _____, donne pouvoir à

Pour me représenter à la séance du Conseil Municipal du vendredi 9 juin 2023.

De prendre part à toutes délibérations,

Émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à BRAIN SUR ALLONNES,
le

Porter à la main « Bon pour Pouvoir » et signer